

Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Commission Sports - Education - Petite Enfance approuve à l'unanimité la répartition suivante des subventions :

1. Programme aide à l'aménagement des locaux :

Les clubs associatifs bisontins utilisent gratuitement les équipements sportifs municipaux mis à leur disposition.

La Ville apporte chaque année un soutien aux clubs utilisant leurs propres installations ou ayant à assurer des charges particulières pour leurs locaux sportifs ou leurs sièges sociaux :

Centre Pierre Croppet - Centre omnisports route de Gray	24 500 €
Sport Nautique Bisontin - Piscine avenue de Chardonnet	21 500 €
Dojo Franc-Comtois - dojo rue des Chalets	1 200 €
La Saint-Claude - Gymnase rue Francis Clerc	1 200 €
US Prés de Vaux - Traçage du terrain Prés de Vaux	300 €
Planoise Saint-Ferjeux - Siège social rue Pesty	5 000 €
Société de Tir - Charges stand de tir Rosemont	1 500 €

La dépense, soit **55 200 €**, sera prélevée sur les crédits du Budget Primitif 2007 à l'imputation 65.40.6574.4826/20300.

2. Programme manifestations sportives et subventions exceptionnelles

2.1 - Aides exceptionnelles

PSB Tennis de Table - Aide à l'acquisition de tables de tennis de table	750 €
SNB Aviron - Aide à l'acquisition de bateaux	1 300 €
Dynamique Bisontine - Aide à l'acquisition d'agrès de Gymnastique Rythmique	300 €

2.2 - Subventions pour manifestations

Orientation Team Besançon - Organisation du championnat de Franche-Comté de sprint	300 €
ASMB - Organisation du Trail des Forts (13 mai)	3 000 €
Association du Tour de Franche-Comté Cycliste Tour de Franche-Comté Cycliste (25-26 mai)	4 000 €
Comité Régional de lutte Assemblée Générale de la Fédération Française de lutte (13 avril)	500 €
Olympique Bisontin - Organisation du tournoi de la Boucle (29 avril)	1 500 €
ASPTT Athlétisme - Organisation des Rives du Doubs (1 ^{er} avril)	500 €

La dépense, soit **12 150 €**, sera prélevée sur les crédits du Budget Primitif 2007 à l'imputation 65.40.6574.4822/20300.

3. Programme Animation Sportive

Contrat de partenariat Besançon Skating Club : intervention auprès des écoles primaires - 2^{ème} versement : **1 750 €**.

La dépense sera prélevée sur les crédits du Budget Primitif 2007, à l'imputation 65.40.6574.4825/20300.

4. Programme Subventions Sport de haut niveau : Contrats de Développement Sportif - Sports Individuels

En juillet 2006, un premier versement des Contrats de Développement Sportif a été réalisé sur la base des projets des clubs de haut niveau dans les disciplines individuelles.

La Commission des Sports a validé le versement de la deuxième partie de la subvention relative aux résultats obtenus au cours de l'année civile 2006.

Le tableau ci-après présente cette répartition :

Clubs	2 ^{ème} répartition	Rappel 2006 (base titres 2005)
AMICALE MOTOCYCLISTE	1 563 €	1 000 €
ASPTT Athlé	400 €	0 €
ANB	2 800 €	2 400 €
BALISE 25	1 750 €	3 975 €
BESANCON GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	1 000 €	2 000 €
BESANCON TRIATHLON	2 000 €	1 000 €
BSC	4 325 €	3 850 €
BRC Escrime	3 200 €	1 200 €
BUC Escrime	800 €	400 €
CENTRE ECOLE PARACHUTISME	11 300 €	5 663 €
CPB	31 350 €	19 300 €
DOUBS SUD ATHLE	9 175 €	17 075 €
IKS ASEP	600 €	550 €
KARATE SPORT 25	375 €	2 800 €
LA FRANÇAISE	11 000 €	10 250 €
LA SAINT-CLAUDE	2 000 €	2 000 €
ORIENTATION TEAM BESANCON	4 338 €	0 €
ROB	250 €	1 625 €
SAUVEGARDE KARATE CLUB	5 738 €	0 €
SNB Canoë-Kayak	5 150 €	10 313 €
TGB	3 200 €	2 200 €
	102 314 €	87 601 €

La dépense, soit **102 314 €**, sera prélevée sur les crédits du Budget Primitif 2007 à l'imputation 65.40.6574.4824/20300.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces diverses subventions et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 28 mars 2007.